L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 30 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

Par WILLIAM COBB.

XXXIII.—Suite.

Georges Hugues, avec une souplesse remarquable, avait dépouillé les allures du belitâtre parisien pour se modeler sur le marquis, dont il s'était approprié à merveille les manières pleines de distinction et d'élégance. Si bien que Bernard de Pretz n'élevait aucune objection contre cette camaraderie qui s'accentuait de plus en plus. Georges lui témoignait une soumission et un respect qui touchaient le vieux gentilhomme. Naturellement, il avait su donner à son passage en Amérique la couleur d'un acte de suprême probité.

—En France, avait-il dit, quiconque n'a pas de capital doit se résigner à végéter sans cesse dans les bas-fonds de la société, à moins qu'il ne se décide, risquant le tout pour le tout, à engager la lutte contre la société. Ici les bras et l'intelligence sont un capital, voilà pourquoi je suis venu me créer une nouvelle patrie.

Le père Hugues—mort au bagne—devenait un martyr de la fatalité, épuisé par quarante années de combat contre la mauvaise fortune. Enfin, la Huguette s'était dévouée à son fils, ce qui expliquait tout.

Tout d'abord, Georges n'avait songé qu'à profiter de l'heureuse aubaine que le hasard lui avait fournie. En somme, il partageait la vie du gentilhomme campagnard; jamais le jeune homme ne prononçait une parole qui vint lui rappeler l'infériorité de sa situation. Mais Georges Hugues n'était pas de ces hommes qui s'arrêtent en chemin.

Un jour, germa dans ce cerveau dépravé, la pensée de s'emparer de cette fortune. Certes, le but était éloigné, mais la persévérance était grande et l'énergie indomptable. Et, dès que cette idée fut née en lui, Georges ne négligea rien pour la faire réussir. Il comprit premièrement que le marquis n'avait pas de longues années à vivre, et, dans ses conversations avec Lucien, il avait reconnu que, si son père venait à mourir, le jeune marquis se hâterait de retourner en Europe.

Après longues réflexions, il s'arrêta à un plan d'une infernale habileté.

Il était admis en tiers dans les entretiens du père et du fils, et, un jour, Bernard de Pretz expliqua devant lui à Lucien quelles avaient été ses anciennes relations avec le comte de Versannes. Il est bien entendu qu'il ne fut point parlé de la comtesse, Bernard ayant toujours laissé ignorer à Lucien le nom de sa mère.

Le marquis lut à haute voix la lettre qu'il adressait au comte de Versannes:

—Si donc, mon fils, ajouta-t-il en s'adressant à Lucien, un jour vient où vous ayez le désir de revoir votre véritable patrie, la France, présentez-vous hautement chez le comte de Versannes. Sa porte s'ouvrira grande devant vous, et, par lui, vous pourrez reprendre dans notre monde le rang qui vous appartient.

Or, quelques jours auparavant, les deux jeunes gens étaient allés ensemble à la Nouvelle-Orléans et avaient fait tirer leur portrait photographique. C'était au moment où le format dit—cartes de visite—était importé en Amérique.

Georges conseilla au vieux marquis de joindre à la lettre la photographie de son fils.

—Qui sait, dit-il avec un sourire, si, par aventure un imposteur ne se présentait point chez M. de Versannes, sous le nom de votre cher Lucien. L'envoi de ce portrait est une utile précaution.

Sans s'arrêter à l'étrangeté de cette supposition, le marquis avait approuvé l'idée du jeune homme.

Pouvait-il donc supposer que, grâce à une ruse, Georges parviendrait à substituer son propre portrait à celui de Lucien.

Si bien que M. de Versannes avait pu montrer à Paula, comme appartenant à Lucien de Pretz, le portrait de Georges Hugues.

Si l'on songe que ce quasi-faux remontait déjà à cinq années lorsque mourut le marquis de Pretz, on se fera une idée exacte de la ténacité et de l'extraordinaire et criminelle persévérance du fils de la Huguette.

Dès que Lucien de Pretz eut fermé les yeux de son père, il s'occupa, ainsi que l'avait raconté naguère le faux marquis, répondant au juge d'instruction, de liquider la fortune et de vendre la factorerie.

Puis il signifia à son ami sa résolution de se rendre en Europe.

Georges n'eut garde de le détourner de son projet. L'heure approchait où il allait lui-même mettre à exécution un plan longtemps mûri. Il obligea d'abord sa mère à partir avant eux et, dans un long entretien, il lui expliqua, du moins en partie, la combinaison dont il allait poursuivre l'exécution par le crime.

La Huguette n'était pas femme à élever la moindre objection.

Elle éprouvait pour son fils une admiration passionnée dont ce récit a déjà prouvé la profondeur.

Georges lui ordonna de se rendre à Paris, là elle irait se livrer à la justice pour purger sa contumace. Il était évident qu'après dix ans, il suffirait de jouer le repentir pour obtenir l'indulgence des juges, surtout en venant de soi-même se soumettre à un arrêt mérité. On sait, d'ailleurs, qu'elle avait assassiné un témoin dont l'intervention au procès de son mari avait amené sa condamnation aux travaux forcés. Le crime procédait d'un sentiment qui devait lui amener le bénéfice des circonstances atténuantes.

Elle devait avouer qu'elle avait fui en Amérique avec son fils, mais ajouter que c'était à la mort de celui-ci, et par suite de son désespoir, qu'elle avait préféré revenir en France, au risque d'une sévère condamnation.

La Huguette obéit.

Disons tout de suite que les prévisions de Georges Hugues se réalisèrent.

Acquittée en cour d'assises, la Huguette fut citée en police correctionnelle sous inculpation de blessures ayant occasionné la mort, sans intention de la donner, et fut condamnée à un an de prison.

Le but cherché était rempli; désormais elle était libre. De plus, la mort de son fils avait été proclamé bien haut par elle en plein tribunal. Georges Hugues n'existait plus. Il pouvait reparaître dans une incarnation nouvelle.

Les deux jeunes gens allèrent s'embarquer à New-York.

Ils étaient accompagnés d'un nègre nommé Kédâs dont Lucien n'avait pas voulu se séparer. Les raisons qu'il donnait de l'attachement éprouvé par lui pour Kédâs étaient tout au moins bizarres.

Kédâs réalisait le type le plus complet des nègres paresseux, lâches et sournois. Jamais on n'avait pu obtenir de lui qu'il travaillât; si on le menaçait de le battre, il tremblait de tous ses membres, pleurait, criait comme un enfant, et cela, avec des poses si grotesques, avec des grimaces simiesques d'une telle laideur que Lucien se laissait désarmer par le rire. Il avait érigé le nègre à la dignité de chien domestique. Il le gardait auprès de lui. Kédâs dormait, ne faisait rien et se considérait comme le nègre le plus heureux du monde.

Georges avait tenté de faire renoncer Lucien à cette singulière fantaisie d'amener en Europe cet être ridicule et inutile. Lucien avait été inébranlable.

Où trouverai-je un pareil laquais! répétait-il, celui-ci n'est-il pas l'idéal de cette race de fainéants et de voleurs.

Georges dut se soumettre; la présence du nègre n'était qu'un obstacle de plus à l'exécution du plan qu'il avait conçu. Et il ne jugeait pas que ce fût là un danger bien grave.

Le paquebot sur lequel les deux amis devaient prendre passage ne partait que dans quelques jours. Force leur fut donc, malgré leur impatience, de passer ce temps à New-York.

Ils étaient descendus à Astor-House.

Georges s'était constitué, du consentement même de Lucien, l'intendant et l'organisateur du voyage. Ce fut donc lui qui alla retenir les places au paquebot, et déjà, il prit soin de laisser supposer que le nom et le titre du marquis de Pretz lui appartenaient. Ainsi fit-il à l'hôtel, en réglant les détails de leur séjour.

Ici devait se produire une circonstance qui devait singulièrement l'aider dans les combinaisons machiavéliques qu'il ne perdait pas un seul instant.

Le hasard sert parfois les misérables.

Or voici. On sait que dans les hôtels américains s'ouvrent le soir de vastes salons de concert, de conversation et de jeu.

Les dames font assaut de toilette, et la *flirtation* prend des proportions épiques.

Les deux amis—dès la première soirée—avaient remarqué une délicieuse jeune dame, aux yeux noirs, aux cheveux de jais, dont toute la physionomie révélait à ne s'y pas méprendre l'origine méridionale.

Leur attention avait surtout été attirée vers elle par ce fait qu'elle se disposait elle-même à retourner en Europe—en Italie—qu'elle voyageait seule et qu'ils prétendaient charmer auprès d'elle les ennuis d'une longue traversée.

Les jeunes gens ont de ces caprices passagers. La femme qu'on rencontre en voyage a plus de charmes que toute autre. Que de romans ainsi ébauchés qui s'arrêtent dès les premiers chapitres, parce que chacun des deux acteurs à peine arrivé au but de son voyage, se sent saisi de nouveau par les obligations spéciales de son existence et s'éloigne dans une direction opposée.

Lucien et Hugues s'étaient bien promis de faire à l'Italienne une cour assidue.

Du reste, dit Georges, alors que, causant dans un coin du salon, il regardait de loin la charmante créature, j'ai tort de parler de moi en toute cette affaire.

Et, en réfléchissant, je suis décidé à ne me point mettre sur les rangs.

—Ce qui signifie?....

—Que je ne saurais lutter contre toi.

—En vérité! Et d'où te vient aujourd'hui cette étrange timidité que je ne te connaissais point?

—Mon cher Lucien, dit Georges, raisonnons un peu. Tu entends, n'est-il pas vrai, présenter tes hommages à cette gracieuse Italienne, et t'efforcer de conquérir ses bonnes grâces....

—J'y suis absolument décidé. Mais je compte bien que tu ne resteras pas en arrière.... lutte courtoise. Le triomphe du vainqueur n'en sera que plus brillant.

—Et tu supposes que je vais te donner la satisfaction de me battre aussi facilement?

—Trêve de modestie.

—Eh, il s'agit bien de modestie! Au contraire, je dis que la dame de nos pensées, étant Italienne, possède nécessairement l'imagination prompte de ses compatriotes, et plus encore cet amour du clinquant qui distingue les peuples du Midi.

—En vérité, je ne te comprends pas, et si tu ne consens pas à m'expliquer....

—Tu es marquis, tu te nommes de Pretz.... tu entends bien, marquis de Pretz, et tu crois un seul instant que la partie est égale entre nous.

—Ce qui revient à dire que si la belle Italienne consent à écouter mes fades compliments, ce sera en raison de mes titres.... et que mes ancêtres réussiront en réalité en mon nom, lieu et place.... Sais-tu qu'en somme ce que tu affirmes là n'a rien de flatteur pour moi.

—Est-ce moins vrai pour cela? Je ne mets pas tes mérites en doute, mais je soutiens qu'au seul énoncé de tes qualités, titres et dignités, la gentille dame ouvrira de grands yeux et te prêtera ses coquettes oreilles.... tandis que le pauvre Georges Hugues fera fort triste figure....

Lucien se mit à rire. Puis réfléchissant un instant:

—Je veux te proposer un pacte....

—A moi!

—Oui, il me plaît à mon tour de me défendre. Accuse-moi de vanité, si cela te fait plaisir, mais du moins je ne laisserai aucun prétexte......

—A ton tour, explique-toi.

—Nous allons entamer la guerre d'amour, et c'est toi, tu entends bien, c'est toi qui seras Lucien, marquis de Pretz, tandis que je deviendrai, moi, le pauvre et déshérité Georges Hugues.

—Quelle plaisanterie!

Ce n'est pas une plaisanterie, mais bien un projet des plus sérieux.

—Tu consentirais à me laisser porter ton nom et ton titre?

—Mieux que cela, je te supplie de te plier à ma fantaisie.

—Aujourd'hui, oui; mais demain le vieux sang du gentilhomme reprendra son empire: dans un mot, dans un geste, dans un détail qui s'échappera, tu revendiqueras ce qui t'appartient, et vois alors dans quelle ridicule situation je me trouverai. Non, non, c'est trop dangereux, je préfère te céder dès à présent la victoire.

Mais Lucien, excité, on le comprend, par la diabolique habileté de son compagnon, insista tant et si bien que Georges se laissa persuader.

(A continuer.)

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses du Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
F. F. BÉREAU, à la Passe-Christiane.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).
K. RICULFI, Houma (Terrebonne).
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDOUARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss)

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux ou publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet, ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres et ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les littographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA,
23 avril 75—1an. Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
F. Muse, commis.
Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING,
28sept—1m No 35 de la rue Décatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Samedis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER,
No 108 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 aout—

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Mardis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
C. C. Picket, capitaine,
A. Meynier commis,
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.
Le frêt du Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.
Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
6 nov—

Deux fois la semaine pour Fort Adams.
Départ le MERCREDI et le SAMEDI à 5 heures du soir. Retour le VENDREDI et le LUNDI
Le beau steamer
GOV. ALLEN,
capitaine John C. Libano; A. Roland commis.
Partira comme ci-dessus pour Fort Adams, l'embouchure de la Rivière Rouge, Bayou Sara, Baton Rouge et les points intermédiaires.
Prix pour Donaldsonville $5 00
Plaquemines $5 00
Baton Rouge $5 00
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, 117 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place. BRITTON & EPPLER, 104 Commune.
23 nov—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESSIE TAYLOR,
Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
28juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville
Départ de la N.O.	Départ de Donaldsonville:
Le Samedi, à midi,	Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi,	Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi.	Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur
SAINT JOHN,
Capitaine, F. BERGERON; J. C. BERGERON, Commis
Commis, E. Levasc.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent,
23 oct— No 30 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Plaquemines,
Le rapide et sûr bateau à passagers.
ROBT. YOUNG,
U. D. TERREBONNE, Capt.
Frank Dalferes, commis
Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi, commençant le samedi 13 novembre 1875.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à A. HITE & CARLIN, agents,
13nov—1m No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry et M. H. Charlet, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET,
16 juillet—1an 30 rue Conti.

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche.
Départ, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures P. M.
Le bon bateau à vapeur
ERA No 10,
fin marcheur, capitaine T. L. TAYLOR, Claiborne Dugas et J. B. Landry, commis.
23oct—

Paquebot de la Nlle-Orléans et de la côte, au-dessus de la ville, jusqu'à l'habitation "Union", paroisse St-Jacques.
Le beaux bateau à vapeur
W. J. POITEVENT,
S. Heno, capitaine,
Commis, Geo. F. Bartley,
partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin, et descendra la côte tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX,
30oct— No 20 de la rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
Départ de la Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine. Le bateau à vapeur
MARY IDA,
Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette.
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
9mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.
Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.
Pour les forts, la station de la Quarantaine Bras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur
ST. MARY,
neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et O. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Sunrise Mill et les Samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine. 2 oct.—

Banque Nationale de l'Union,
A LA NOUVELLE-ORLÉANS
DANS L'ÉTAT DE LA LOUISIANE
A la clôture des affaires le
JEUDI 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$767,305 60
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	500,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	306,633 01
Dû par des agents de rachats et de réserve	60,057 09
Dû par d'autres banques nationales	950 40
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	46,894 59
Propriétés foncières, mobilier et installation	46,370 12
Dépenses courantes et taxes payées	25,548 7
Echanges pour le Clearing House	255,056
Billets d'autres banques nationales	20,075 00
Petite monnaie y compris les nickels	218 15
Espèces y compris les billets du Trésor payables en or	3,557 43
Billets légal tender	126,205 00
Total	$2,158,969 94

PASSIF.

Capital payé	$500,000 00
Autres profits non divisés	42,020 09
Billets de banque nationale non rachetés	449,287 00
Dividendes non payés	4,418 00
Dépôts individuels	770,894
Certificats de dépôts payables sur demande	4,721 5
Dû à d'autres banques nationales	521 00
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers	387,497 29
Total	$2,158,969 94

ETAT DE LA LOUISIANE, } ss.
Paroisse d'Orléans.

Moi, JAS. CHALARON, caissier de la susdite banque, déclare que je crois le susdit tableau exact. JAS. CHALARON, Caissier.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
FRANCE, Trudelle, samedi, 27 novembre.
LABRADOR, Sanglier, samedi 11 décembre.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 25 décembre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York; ou à L. GRAND, Agent, nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	13 oct.	21 nov.
Hannover	17 nov.	
Frankfurt	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres $150 en or.
Entrepont 36
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres $150 en or.
Entrepont 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres $35 en or.
Entrepont 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1 an Au No 43 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,
Le steamer
HUDSON,
Gager, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 2 déc. à 8 h. A. M.
Passage $50.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

VINGT-DEUXIÈME ETAT ANNUEL
Home Mutual Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$189,863
Primes sur les Risques de feu	$120,690 18	
Primes sur les Risques de rivières	13,811 65	
Primes sur les Risques de mer	32,721 19	
Moins les primes rendues	7,737 65	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,657 00—	38,414
Primes nettes pour l'année 1873		$148,203 14
Déficit pour l'année 1872		30,349 53
		$154,554 00
Pertes payées durant la même période—Sur les Risques de feu	$80,967	
Sur les Risques de rivières	19,7	
Sur les Risques de mer	34,725 61	
Réassurances		7,651
Taxes		352
Réfaction au lieu de scrip, épenses et Profits et Pertes, moins le compte de Loyer	12,964 61	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,309	
Moins escompte et intérêts	13,411 45	26,373
Pertes non réglées		30,00

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$39,606 54
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	
Effets à recevoir sur Primes	$62,573 98
Effets à recevoir en voie de recouvrement	31,063 81
Propriété foncière	50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	198,546 00
Actions de Banques	44,200 00
Actions de la Compagnie Valletta Dry Dock	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company	395 00
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association	5,00
Actions de Compagnies d'assurance	5,00
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions	255,156

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO, Notaire Public.
17 janv—1m

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	98,731 96
Dû par d'autres banques nationales	23,096 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations	139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées	28,563 69
Primes payées	65,000 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,818 22
Billets d'autres banques nationales	36,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79
Espèces	77,379 17
Billets Legal Tender	466,822 00
	$706,696
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)	4,000 00
Total	$2,996,545 96

PASSIF.

Capital payé	$550,000 00
Surplus	28,590 54
Autres profits non-partagés	87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	5,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	13,850 56
Chèques du caissier, non-payés	100 00
	1,343,521 65
Dû à d'autres banques nationales	79,541 18
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	21,456 66
Total	$2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE, }
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 1eme jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
18juil—1t Directeurs.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —
Le bateau à vapeur
MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.
On reçoit le frêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.
Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.
Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.
C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—1an

LIGNE DE MOBILE.
GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD DE ET L'EST,
A DATER DU 22 NOVEMBRE,
Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:
—DÉPARTS—
Exprès du jour 7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle 5:00 p. m.
—ARRIVÉES—
Exprès (tout le parcours) et malle 10:00 a. m.
Exprès de nuit 9:30 p. m.
Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.
Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov.

THE MOBILE LINE.
GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
ON AND AFTER NOV. 22nd.
Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:
—DEPART—
Day Express 7:30 a. m.
Through Express and Mail 5:00 p. m.
—ARRIVE—
Through Express and Mail 10:00 a. m.
Night Express 9:30 p. m.
Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg et Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.
Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON, Supt.
21 Nov.

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8	..	9 ½	..
10	..	11 ½	..
Midi		1 ½	P. M.
2	P. M.	3 ½	
4	..	5 ½	
6	..		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:20 A. M.	Express	11:30 P. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	12:30 A. M.

Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 1/2 8 A. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 21 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:20 A. M.	Express	11 30 P. M.
Mail	5:30 P. M.	Mail	12 30 A. M.

The accomodation train arrive every MONDAY morning at 10 30.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à 6:15 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Brashear, restreint pour le moment. Des contrats spéciaux pour sur marchandises expédiées pour ces points de vront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.
Il ne sera point reçu de frêt le 5 heures.
27mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 13 décembre 1875.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.		
Primes d'incendies	$52,641	
Primes de rivières	1,112 5	
Total des primes		$53-815 18
En moins—primes non expédiées		35,876 79
Montant net des primes		$17,938 39
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 88	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,154 96	12,381
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $205,450	$151,333 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	5,000 00
Effets à recevoir	5,326 35
d absêtes surdem, d ...	
8 pour cent d'intérêt	13,850 0
intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	37,430 06
Effets à recevoir pour primes	309 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 78
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	2,046 75
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 50
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,152 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$311,759
Montant réservé pour garanti surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	760 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 j A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.
SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 ... 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès	$54,368
Montant reçu, intérêt et dividendes	2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes	31,130 65
	$87,634 94
Montant payé sur 26 décès	$45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires	10,679 35—$56,129 2
	$31,405 60

PASSIF.

Polices sse "A,"	$5,302 55
Polices sse "B,"	4,276 17—$10,078 4

ACTIF.

En caisse	$6,255 56
Décès payés "non réclamé,"	2,490 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,540 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,216 25
Banque d'Amérique	4,210 00
Banque Nationale Mutuelle	5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement	3,805 00
Meubles de Bureau	1,400 00
Billets et recevoir	1,25
	$31,405 60

Maison établie en 1855.

Dépôts des Moulins à coton Eagle
—ET—
Machines de toute sorte.

W. L. CUSHING,
NO. 61 DE LA RUE ST-CHARLES,
Coin Union.

Le plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont venues par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.
Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous les autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manège à chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.
Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendues par le soussigné, qui en est l'agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou renvoyé, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.
Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton; —en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies, par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies des autres marques dont les scies n'ont que 10 et même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.
Les planteurs qui désirent un moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.
Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Bande à main droite ou à main gauche.
La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté tant de milliers de dollars à un grand nombre de Foires d'Etat avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:
Les prix ont été réduits à seulement 4 1/2 cents la scie.
Tous ordres doivent être adressés à:
W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

NOUS VENDONS LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

LES PRESSES A VIS ROTATIVES, BROOKS.
ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS, DE NEWELL PERFECTIONNÉE.
Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à vis de Newell; elle fonctionne plus vite, qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.
Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix très bas. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Stedman & Co.
A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE
VICTOR
—ET—
Evaporateurs de
COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIÈRES à sucre en fer du Tennessee.
A vendre par W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

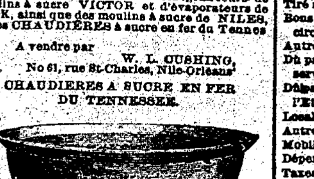

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

"La Reine du Sud"
Moulins à Mais
—ET A—
FARINE
DE
STRAUB

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par
W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles.

Machine à vapeur, portative, de AMES, plus de deux mille en usage.

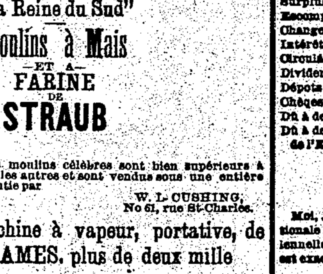

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but.
DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMÉRICAIN.
Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main d'œuvre de leur construction et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.
Toutes ces machines sont faites sur piédestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machine stationnaire si cela convient mieux.

Je vends
La Machine à coudre
FLORENCE;
dont je suis le seul agent pour le Sud à une réduction immense sur les anciens prix.
W. L. CUSHING
No 61 rue St-Charles

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.
104............rue du Canal............104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirées de née précédente:		
Sur risques de feu	$569,621	
Sur risques de mer	52,556 10	
Sur risques de rivières	55,983 08	
Total des primes		$678,160 23
En moins, primes non expirées		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 23
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,476 90	
Taxes	35,609 98	
Réassurances et primes remboursées	26,849 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,939 07	
		$454,260 67
Profit		$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$282,814 42
Bons de la ville	216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages	227,279
Effets à recevoir	88,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	106,587 29
	$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. }
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.
A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,244 83	
Primes des rivières	112,114 32—$355,767 75	
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,247 66	
Sur risques de mer	15,467 22	
Sur risques de rivières	55,653 91	$140,348 59
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.		73,706 23—214,064 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital.		$62,123 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$42,674 01
Prêts sur bons et hypothèques	55,343 23—$99,617
Prêts sur actions, sur demande	137,439 58
Argent en banque	63,089 96—200,529 54
Propriétés foncières	118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	153,561
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.	37,814 1
Total de l'actif	$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Saml B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke.
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentall,	A. Levi.

24mai

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,
la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$ 843,321
Tiré au delà des dépôts	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	600,000
Autres actions, bons et hypothèques	17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve	32,211
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	2,518
Local de la banque	7,902
Autres Propriétés foncières	2,731
Mobiliers et installations	13,083
Dépenses; Courantes	4,972
Taxes payés	4,744
Primes	72,414
Echanges pour le Clearing House	57,373
Billets d'autres Banques Nationales	11,579 8
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,671 91
Espèces	18,196 77
Billets Legal Tender	254,000 00
	$1,804,732 13

PASSIF.

Capital payé	600,000 0
Surplus	11,253
Escompte	3,866
Change	1,698
Intérêt	1,317 57
Circulation Nationale non rachetée	519,000 00
Dividendes non-payés	722 3
Dépôts Individuels	687,315
Chèques Certifiés	7,515 37
Dû à des Banques Nationales	1,663
Dû à des Banques d'Etat et à des Banquiers de l'Etat	973
	$1,804,732 13

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. }
Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Signé sous serment, par devant moi, ce 23 Mai 1874. JULES MOSSY, N. P.
Exact
P. FOURSINE,
R. S. KERR,
A. W. B.

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE. A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$762,975 67
Tiré en sus	4,342 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	26,035 50
Dû par des agents de réserve et de rachat	80,827
Dû par d'autres banques nationales	7,148 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,361
Propriété foncière, mobilier et installations	3,908 37
Dépenses courantes et taxes payées	11,163 2
Primes payées	10,400 0
Echanges pour le Clearing-House	194,218 88
Billets d'autres banques nationales	5,873 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	841 8
Espèces	27,673
Billets Legal Tender	210,110
Total	$1,891,400

PASSIF.

Capital payé	$300,000
Surplus	27,000
Autres profits non partagés	17,028
Billets de banques non rachetées	269,395
Dividends non payés	365 6
Dépôts individuels	$938,891 75
Certificats de dépôts, payables sur demande	500 00
Chèques certifiés	11,912
Chèques de caissiers non payés	34,937 —1,026,162 32
Dû à d'autres banques nationales	12,396 37
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	6,009 63
Total	$1,891,409 94

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. }
Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque, déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact. HERM. ROEHL, caissier
Signé sous serment devant moi, ce 5 octobre 1874. JOS. COHN, Notaire Public.
Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. E. CAIN, E. ...

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.		
Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	83,982 65	
Sur risques de rivières	94,394	$665,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	33,222 73	199,824 26
		$465,673 65
Plus intérêts		38,365 14
		$504,038 79
Compagnie locale et agences A déduire, réassurances	$ 45,103 90	
Pertes par le feu	$161,144 83	
Pertes sur mer	57,422 42	
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur	51,427 45	
	270 0	
Dépenses générales	55,2	
Taxes	19,430	
Commissions	85,550	
Réfraction (rebate)	51,494 30	
		476,826
Bénéfice net		$ 27,209 7

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 65,060 89
Primes en voie de recouvrement	92,133 77
Garanties et billets hypothécaires	211,859 84
Effets à recevoir pour primes	12,461 04
Bonds de la ville et autres bonds	139,618 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 60
Primes d'agences en voie de transmission	8,787 31
Dû par des compagnies d'assurances	7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,662 77
Autres propriétés foncières	70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 79
Compte suspendu	3,070 18
	758,560 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,727 15
Réclamations contre la compagnie	4,293 73
	$677,622
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation	$ 80,938 22

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.
JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.
Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

DIRECTEURS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1872, à savoir:		
Sur risques de feu	$114,052 23	
Sur risques de mer	89,261 87	
Sur risques de rivières	29,586 93	
Total des primes		$233,000 03
Moins primes rendues		3,154 77
Primes acquises		$199,845
Déduit—Pertes par le feu	$45,105 63	
Pertes sur mer	42,115 79	
Pertes sur rivières	15,476 69	
	$102,698 97	
Réassurances	21,818 73	
Réfactions (rebate)	3,553 07	
Taxes	7,480 93	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	36,615 18	
		$182,094
Réservé pour primes non-terminées		$17,830 69

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	
Comptant	42,486 0
Comptes en voie de collection	13,860 2
Billets recevables	
Prêts sur garantie	60,050 00
Prêts sur hypothèques	61,846 35
Stocks et Bons	5,870 30
Installations de bureaux et meubles	3,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.	5,125 43
	$295,617
Moins intérêt non-payé et dividendes	2,196
	$294,380 56

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans. }
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blanc
A. Tertrou,	O. Bercier,	S. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
R. Huff,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Ganucheau,
J. B. Camors	W. A. Bell	H. Roos.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY.
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1875:		
Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,210 02	
Primes de rivières	5,867 57	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$201,309 3
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,125 41
		$211,083 82
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817 20	
Sur les risques de mer	17,896 51	
Sur les risques de rivières	15,331 71—100,044	
		$110,239 41
En moins, Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,563	
Réassurances	18,523 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,446 00	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00 — 48,541 84	
Bénéfice net		$61,697 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,718
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	304,947
Primes en voie de recouvrement	421 9
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc.	3,356
Propriété foncière	4,557
Billets d'actions (stock notes)	262,226 58
	$653,365 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président,
JAMES A. WHITE, Secrétaire,
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans. }
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1875.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé..........10 pour cent
Dividende sur le susdit..........5
Dividende primes remboursées..15
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	C. A. Green
A. J. Aiken	I. L. Hass,
J. A. Braso	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. G. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman.	W. B. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy,
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1865.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Residence No 193 Esplanade Street.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE................$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$384,876
Pertes, dépenses, taxes	$195,838 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,676 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 41 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
H. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
E. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. G. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIÈME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurances de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.		
Primes d'incendie		$90,384 55
Primes sur les rivières		13,066 58
Primes maritimes		9,042 32
		112,492 35
Moins, primes remboursées		2,425 69
		$110,067 73
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	15,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,559 51	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,250 35	
Réfaction (rebate)	10,277 96	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,427 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 25
		16,263 48

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,749 47
Prêts garantis par hypothèque	31,006 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 96
Actions, bons et autres obligations	142,896 84
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	18,100 63
En caisse	27,082 54
	$242,424 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.
Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.
120......RUE DE LA COMMUNE......120
NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875.		
Feu	$60,553 60	
Mer	13,839 20	
Rivières	59,181 33—$133,604 13	
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875		15,745 00
		149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		
Perte par le feu	$9,619 54	
Pertes sur les rivières	33,541 35 —	$43,161 19
Réfaction (rebate)		25,334 23
Réassurances		5,699 03
Primes remboursées		1,225 10
Taxes		14,211 50
Casuel		2,170 42
Loyers		6,588 38
Dépenses		15,408 48
		$117,898 38
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 15 — $97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 42
Mobilier	4,933 98
Actions du Harbor boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptés pour recouvrements net	14,623 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans. }
Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.
Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.
—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$187,195 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$54,647 86	
Réassurances, rafactions (rebate), dépenses, etc.		
		124,... 5
		$63,114 1
Total de l'Actif		$794,212 1

DÉCLARÉ:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
Isaac Scherck,	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
J. H. Schwarz,	H. Eicke,	S. J. Nathan,
Louis Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
X. Weissenbach,	M. Frank,	F. Rickert,
R. Wilderman	H. R. Gogreve,	F. Roder,

L'Union Française.
A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante, Messieurs:

L. Breton	Alph. Wals	E. Larue
A. Jas	V. Nippert	J. Lalay
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheidecker	P. Malard
J. B. Mondiot	M. Bochet	P. Tissot, jr
H. Salomon	R. Saloy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnet	Ch. Lesoung
J. J. Baiz	J. Anglade	M. Leblond

Et à une assemblée de la Direction ont été nommés:
MM. L. BRETON—Président honoraire.
E. LARUE—Président.
A. JAS—Vice-Président.
A. GRANGER—Vice-Président.
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIOT—Secrétaire
Par ordre de la direction,
J. B. MONDIOT, Secrétaire